

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SPECIAL CARE ADHESIVE S2002  
Code du produit : 525500020000000000

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Colle pour assemblage de plaques acryliques ALTUGLAS

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ALTUGLAS International S.A.S  
Tour CB21, 16 Place de l'Iris  
92040 Paris La Défense  
Téléphone : +33178662300  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@trinseo.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GLOBAL : +(1)-703-527-3887 LOCAL : +44 20 3885 0382 ORFILA : 01 45 42 59 59 Numéro d'appel d'urgence européen : 112  
For Poison Information Centre in other regions please see Section 16

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  
**Intervention:**  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone  
dichlorométhane  
1-méthoxy-2-propanol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.12.2022

	Numéro d'enregistrement		
1,3-dioxolane	646-06-0 211-463-5 605-017-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
dichlorométhane	75-09-2 200-838-9 602-004-00-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 10 - < 20
nitroéthane	79-24-3 201-188-9 609-035-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
acide formique	64-18-6 200-579-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 730 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 7,4 mg/l	>= 1 - < 3
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0  
Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

- 
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- Inhalation de vapeurs/brouillards :  
Amener la victime à l'air libre.  
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.  
En cas de troubles persistants :  
Hospitaliser.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Ne PAS faire vomir.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Ne pas administrer de catécholamines (à cause de la sensibilisation cardiaque occasionnée par le produit).

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Facilement inflammable  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance

Produits de combustion dangereux : Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Formaldéhyde  
Peroxydes  
Chlore  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Phosgène

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0      Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.12.2022

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Prévoir douches, fontaines oculaires.  
Prévoir poste d'eau à proximité.  
Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.  
Prévoir couverture anti-feu à proximité.  
Restreindre les quantités de produit présentes sur le lieu de travail au minimum nécessaire à la poursuite du travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces

**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.12.2022

chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Prévoir captation des vapeurs éventuelles (vapeurs lourdes, aspirations basses). Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une cuvette de rétention.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Matériel d'emballage : Matière appropriée: Fûts métalliques avec une outre intérieure en polyéthylène, Verre protégé (pour de petites quantités)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME	500 ppm 1.210 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
dichlorométhane	75-09-2	TWA	100 ppm 353 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.12.2022

		STEL	200 ppm 706 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 178 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 356 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
nitroéthane	79-24-3	TWA	20 ppm 62 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 312 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	100 ppm 312 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
		VME	20 ppm 62 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
acide formique	64-18-6	TWA	5 ppm 9 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	5 ppm 9 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 188 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			



## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0  
Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

mites réglementaires contraignantes

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : Gants (Caoutchouc nitrile, Néoprène)  
Indice de protection : Indice de perméation selon EN 374: 1 (temps de passage > 10 min)
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : solide  
visqueux
- Couleur : incolore
- Odeur : d'éther, d'acétone
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : -8 °C  
Méthode: coupelle fermée

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

---

Méthode: ISO 3679

Température de décomposition : Donnée non disponible  
pH : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 250 mPa.s

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : partiellement soluble  
Solubilité dans d'autres solvants : Soluble dans la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1.050 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

Explosifs : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Propriétés comburantes : Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)  
Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Auto-inflammation : Donnée non disponible  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Protéger de la lumière.

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Formaldéhyde  
Peroxydes  
Chlore  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Phosgène

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **nitroéthane:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

##### **acide formique:**

Toxicité aiguë par voie orale : Symptômes: L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.  
Remarques: • Chez l'homme :

DL50 (Rat): 730 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Remarques: • Chez l'animal :

**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

Estimation de la toxicité aiguë: 730 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Symptômes: Risque d'œdème pulmonaire, A fortes concentrations de vapeurs/brouillards ;, Risque de lésions pulmonaires persistantes  
Remarques: • Chez l'homme :

CL50 (Rat): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: Toxique par inhalation.  
Remarques: • Chez l'animal :

Estimation de la toxicité aiguë: 7,4 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Pas de données disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Composants:**

**dichlorométhane:**

Résultat : Irritant pour la peau.

**acide formique:**

Résultat : Provoque de graves brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:**

**1,3-dioxolane:**

Résultat : Irritation des yeux

**dichlorométhane:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

---

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Composants:**

**acide formique:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473

Type de Test: Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476

**Cancérogénicité**

**Composants:**

**dichlorométhane:**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

**acide formique:**

Espèce : rat et souris  
Voie d'application : Par voie alimentaire  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : Absence d'effets cancérigènes  
Substance d'essai : (Résultats obtenus sur un produit similaire).  
Remarques : • Chez l'animal :

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants:**

**acide formique:**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Composants:**

**dichlorométhane:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**1-méthoxy-2-propanol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0      Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **acide formique:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Par inhalation  
Méthode : OCDE Ligne directrice 413  
Remarques : • Chez l'animal :

NOAEL : 0,122 mg/l  
Symptômes : Atrophie de l'épithélium nasal

NOAEL : > 0,244 mg/l

### **Toxicité par aspiration**

#### **Composants:**

##### **nitroéthane:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **acide formique:**

Non concerné

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0      Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

---

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 Toxicité**

##### **Composants:**

##### **nitroéthane:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **acide formique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 130 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Boues activées): 72 mg/l  
Point final: Inhibition de la respiration  
Durée d'exposition: 13 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 100 mg/l  
Point final: reproduction  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### **12.2 Persistance et dégradabilité**

##### **Composants:**

##### **acide formique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

#### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

##### **Composants:**

##### **acide formique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,1 (23 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 107

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

### **12.4 Mobilité dans le sol**

#### **Composants:**

##### **acide formique:**

Répartition entre les compar- : log Koc: 1,25 - 1,49  
timents environnementaux Méthode: Ligne directrice OCDE 121

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### **Composants:**

##### **acide formique:**

Evaluation : Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Composants:**

##### **1-méthoxy-2-propanol:**

Evaluation : Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible de conclure sur le potentiel de perturbateur endocrinien.  
Remarques : Donnée non disponible

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **acide formique:**

Information écologique supplémentaire : Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour



## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0      Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

---

l'évaluation des dangers.

### **Potentiel de réchauffement planétaire**

Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC)

#### **Composants:**

##### **dichlorométhane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 40,2  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 11,2  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 3,18  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,493 a  
Efficacité radiative: 0,029 Wm<sup>2</sup>ppm  
Information supplémentaire: Chlorocarbures et hydrochlorocarbures

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADN** : UN 1133  
**ADR** : UN 1133  
**RID** : UN 1133  
**IMDG** : UN 1133  
**IATA** : UN 1133

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADN** : ADHÉSIFS  
(, Nitroethane)  
**ADR** : ADHÉSIFS  
(, Nitroethane)  
**RID** : ADHÉSIFS  
(, Nitroethane)

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

**IMDG** : ADHESIVES  
(, Nitroethane)

**IATA** : Adhesives  
(, Nitroethane)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADN** : 3

**ADR** : 3

**RID** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### **14.4 Groupe d'emballage**

#### **ADN**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3

#### **ADR**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
Remarques : Prescription particulière 640C

#### **RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Remarques : Prescription particulière 640C

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement : 353

## **SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

ment (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: dichlorométhane (Numéro sur la liste 59)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: N'est pas listée
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: N'est pas listée
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: N'est pas listée
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: N'est pas listée

## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 12  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Country	Poison Information Centre
Austria	+43 1 406 43 43
Belgium	070 245 245
Bulgaria	+359 2 9154 233
Croatia	+3851 2348 342
Cyprus	1401
Czech Republic	+420 224 919 293
Denmark	+45 8212 1212
Estonia	nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794
Finland	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Germany	
Greece	(0030) 2107793777

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.12.2022

Hungary	+36-80-201-199
Iceland	543 2222
Ireland	01 809 2166
Italy	+39 02 66 10 10 29
Latvia	
Liechtenstein	
Lithuania	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malta	
the Netherlands	NVIC: +31 (0)88 755 8000
Norway	22 59 13 00
Poland	
Portugal	+351 800 250 250
Romania	+40213183606
Slovakia	+421 2 5477 4166
Slovenia	112
Spain	34 91 562 04 20
Sweden	112

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

## SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

	une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 2 H225

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

**SPECIAL CARE ADHESIVE S2002**

Version      Date de révision:  
1.0            01.12.2022

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
01.12.2022

---

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR